ASSOCIATION CROS Nord Pas de Calais
Comité Régional Olympique et Sportif
367, rue Jules Guesde - BP 328
59666 Villeneuve d'Ascq

*****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

*****

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

.le contrôle des comptes annuels de l'Association Comité Régional Olympique et Sportif, tels qui sont joints au présent rapport
. la justification de nos appréciations
. les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) OPINIONS SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles de principe comptable français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

02

.../...

2) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-09 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les travaux que nous avons diligentés pour émettre l'opinion ci-dessus portent notamment sur l'appréciation des principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserves, exprimé dans la première partie de ce rapport.

3) VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation significative à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marcq en Baroeul, le 17 février 2017

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
S.A.R.L F2B Audit BARON BOUDOUL

F2B - AUDIT
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
BARON BOUDOUL

D.BARON
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION CROS Nord Pas de Calais
Comité Régional Olympique et Sportif
367, rue Jules Guesde - BP 328
59666 Villeneuve d'Ascq

*****

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 Mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle visée à l'article L 225 – 38 du code de commerce.

Néanmoins, nous vous rappelons l'existence d'une convention établie entre le Comité Régional Olympique et Sportif et l'Association Maison Régionale des Sports du Nord Pas de Calais, dont l'objet consiste à mettre à sa disposition votre Secrétaire Comptable pour des taches de nature administrative et comptable.

En rémunération de cette mise à disposition, votre Association a ainsi facturé à l'Association Maison des Sports, pour cet exercice 2016, la somme de 11 079 € en représentation de la quote-part de salaires et charges sociales patronales, ainsi qu'une somme de 1 883 € en représentation des frais généraux attenants.

Fait à MARCQ EN BAROEUL, le 17 février 2017

F2B AUDIT BARON BOUDOUL

F2B - AUDIT SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES BARON BOUDOUL

Damien BARON

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste de la Cour d'Appel de Douai

CROS
NORD
PAS-DE-CALAIS

BILAN DU C.R.O.S.

- ANNEE 2016 - EN TTC

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations nettes	469,02 €	Fonds de dotation	312 338,72 €
Parts sociales CRESS	158,00 €	*Résultat (positif)*	*4 393,07 €*
Subventions à recevoir	9 089,00 €	Provision Congés Payés + Charges sociales	12 662,99 €
Cotisations à recevoir	1 381,00 €	Dettes Sociales	19 121,00 €
Produits à recevoir	15 838,54 €	Provision sociale	42 945,00 €
Parts sociales Caisse Epargne	2 000,00 €	Convention DRJSCS	8 775,44 €
Trésorerie Crédit Mutuel	198 737,38 €	Charges à payer	6 804,10 €
Trésorerie Caisse Epargne	191 522,98 €	Produits constatés d'avance	13 000,00 €
Charges constatées d'avancé	844,40 €		
TOTAL EN TTC	420 040,32 €	TOTAL EN TTC	420 040,32 €

F2B - AUDIT
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
BARON BOUDOUL

CROS
NORD
PAS-DE-CALAIS

COMPTE DE RESULTAT C.R.O.S.

1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016 - RECETTES EN TTC

RECETTES en TTC	Prévisionnel 2016	1/1 au 31/12/16
Appointements et charges	**64 500 €**	**67 482,21 €**
CNOSF	*6 000 €*	*6 000,00 €*
FONJEP	*3 500 €*	*3 553,50 €*
Services extérieurs	*55 000 €*	*57 928,71 €*
Formation des Salariés	**1 600 €**	**750,00 €**
Participation formation	*1 600 €*	*750,00 €*
CNOSF	**7 000 €**	**6 753,82 €**
Participation aux frais	*7 000 €*	*6 753,82 €*
Fonctionnement Comité Directeur	**22 500 €**	**22 470,96 €**
Dons frais de déplacements	*7 500 €*	*7 952,54 €*
Dons divers	*15 000 €*	*11 234,09 €*
Frais de déplacements + divers		*1 709,33 €*
Evènements exceptionnels		*1 575,00 €*
Fonctionnement secrétariat du C.R.O.S.	**4 000 €**	**2 171,64 €**
Photocopies + divers	*4 000 €*	*2 171,64 €*
Structure CROS	**23 700 €**	**23 403,00 €**
Cotisations Ligues	*23 700 €*	*23 403,00 €*
Dotations	**199 000 €**	**201 735,22 €**
Subvention Conseil Régional programme d'activités :		
Formation des bénévoles		
Journée Olympique		
Journée du Bénévolat Féminin		
Journée Sentez-vous Sport	*40 000 €*	*40 000,00 €*
Accueil structure-information-communication		
Missions Conseil et Assistance		
Subvention CNDS	*136 000 €*	*131 500,00 €*
Subvention Réforme Territoriale	*6 000 €*	*6 127,02 €*
Subvention ARS	*15 000 €*	*15 000,00 €*
Subvention DRJSCS	*2 000 €*	*6 000,00 €*
Profits exceptionnels		*258,80 €*
Produits financiers		*2 535,96 €*
Transfert de charges		*313,44 €*
TOTAL EN TTC	**322 300 €**	**324 766,85 €**

F2B - AUDIT
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
S.T.E COMMISSARIAT AUX COMPTES
BARON BOUDOUL

CROS
NORD
PAS-DE-CALAIS

COMPTE DE RESULTAT C.R.O.S.

1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016 - DEPENSES EN TTC

DEPENSES EN TTC	Prévisionnel 2016	1/1 au 31/12/16
Appointements et charges	**158 800 €**	**158 075,13 €**
Salaires Bruts	113 000 €	111 566,60 €
Provision Congés Payés		314,45 €
Charges sociales patronales	39 000 €	37 925,72 €
Assurance complémentaire	1 500 €	1 455,60 €
Médecine du Travail	500 €	475,13 €
Agefos /Uniformation	700 €	1 874,00 €
Charges sociales & Fiscales sur Congé payés		205,63 €
Honoraires	4 100 €	4 258,00 €
Commission Formation des Bénévoles	**19 000 €**	**22 503,92 €**
Frais de stages	15 000 €	19 412,34 €
Frais de documentation	1 500 €	1 650,63 €
Frais de déplacements	2 500 €	1 440,95 €
Formation des Salariés	**1 600 €**	**1 257,22 €**
Frais de stages	1 600 €	1 257,22 €
Commissions du CROS	**6 000 €**	**9 796,57 €**
Commission CNDS	2 000,00 €	2 947,28 €
Commission PROM/COM	4 000,00 €	6 849,29 €
Frais CNOSF	**7 000 €**	**6 734,10 €**
Frais CNOSF	7 000 €	6 734,10 €
Cros Mag'	**40 000 €**	**36 772,80 €**
Factures Voix des Sports	40 000 €	36 772,80 €
Fonctionnement Comité Directeur	**18 000 €**	**15 658,89 €**
Frais de déplacements	15 000 €	13 379,13 €
Frais de réunions	3 000 €	2 279,76 €
Evénements exceptionnels	**46 000 €**	**41 575,35 €**
Journée Olympique	8 000 €	5 303,56 €
Journée du Bénévolat Féminin	7 000 €	7 463,38 €
Journée Sentez-vous Sport	4 000 €	2 184,40 €
Soirée des Dirigeants	4 000 €	3 531,01 €
Sport sur ordonnance	17 000 €	10 437,81 €
Réforme Territoriale	6 000 €	6 327,23 €
Paris 2024		216,60 €
Evènements exceptionnels		6 111,36 €
Fonctionnement secrétariat du C.R.O.S.	**21 700 €**	**21 263,36 €**
Loyers photocopieur + redevances photocopies	4 000 €	3 812,79 €
Fournitures administratives+ petit matériel	3 000 €	2 162,81 €
Affranchissement	1 000 €	530,05 €
Participation frais de gestion	10 100 €	10 500,00 €
Téléphone - Télécopieur - Internet	2 600 €	2 616,59 €
Entretien matériel informatique	1 000 €	1 595,62 €
Services bancaires		45,50 €
Structure CROS	**1 900 €**	**2 842,24 €**
Cadeaux récompenses divers	500 €	503,20 €
Assurance	700 €	707,04 €
Cotisations diverses	700 €	430,00 €
Charges exceptionnelles		1 202,00 €
Dotations	**2 300 €**	**3 894,20 €**
Dotation aux amortissements	300 €	305,20 €
Dotation aux provisions fonds social	2 000 €	3 589,00 €
TOTAL EN TTC	**322 300 €**	**320 373,78 €**

F2B - AUDIT SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES BARON BOUDOUL

Résultat Positif *4 393,07 €*

TOTAL EN TTC	**322 300 €**	**324 766,85 €**

CROS
NORD
PAS-DE-CALAIS

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/16 au 31/12/16

1 Règles et méthodes comptables
2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
3 Notes sur le bilan actif
4 Notes sur le bilan passif
5 Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition	**420 040,32 €**	Résultat: **Positif 4 393,07 €**

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/12/16 par les dirigeants de l'association.

F2B - AUDIT
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
BARON BOUDOUL

1A Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales de l'association et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;
- Stocks : ici inexistants

1B REMARQUES

F2B - AUDIT
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
BARON BOUDOUL

2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	/
Avals & cautions	/
Crédit-bail mobilier	/
Crédit-bail immobilier	/
Autres engagements (indemnités de fin de carrière)	42 945,00

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	/

Autres éléments significatifs

Néant

F2B - AUDIT
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
BARON BOUDOUL

3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable

Frais de recherche	Non applicable

Fonds commercial	Non applicable

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	/	/	/	/
Immobilisations corporelles	34 741,62	/	/	34 741,62
Immobilisations financières	158,00	/	/	158,00
Immobilisation en cours	/	/	/	/
Total	34 899,62	/	/	34 899,62
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	/	/	/	
Immobilisations corporelles	33 967,40	305,20	/	34 272,60
Immobilisations en cours	/	/	/	/
Autres immobilisations financières	/	/	/	/
Total	33 967,40	305,20	/	37 272,60

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	/	/	/
Actif circulant & charges d'avance	27 152,94	27 152,94	/
TOTAL	27 152,94	27 152,94	

Produits à recevoir	15 838,54

Charges constatées d'avance	844,40
Charges à répartir	Non applicable

F2B - AUDIT SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES BARON BOUDOUL

4 Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales	Non applicable

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	/	/	/	/
Provisions pour risques et charges	39 356,00	3 589,00	/	42 945,00
Provisions pour dépréciation	/	/	/	/
Total	39 356,00	3 589,00	/	42 945,00

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	/	/	/	/
Dettes financières diverses	/	/	/	/
Fournisseurs	/	/	/	/
Dettes fiscales & sociales	31 783,99	31 783,99	/	/
Dettes sur immobilisations	/	/	/	/
Autres dettes	15 579,54	15 579,54	/	/
Produits constatés d'avance	13 000,00	13 000,00	/	/
	60 363,53	60 363,53	/	/

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	6 804,10

Produits constatés d'avance	13 000,00

F2B - AUDIT
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
BARON BOUDOUL

5 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir : **Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan**	**31/12/16**

Total des produits à recevoir	**26 308,54**

Cotisations à recevoir	**1 381,00**
Subvention à recevoir	**9 089,00**
Produits à recevoir	**15 838,54**

Charges constatées d'avance :	**844,40**

Charges à payer : **Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan**	**31/12/16**

Total des charges à payer	**19 467,09**

Provision Congés Payés + Charges Sociales	**12 662,99**
Charges à payer :	**6 804,10**

Produits constatés d'avance :	**13 000,00**

F2B - AUDIT
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
BARON BOUDOUL